Image not found or type unknown

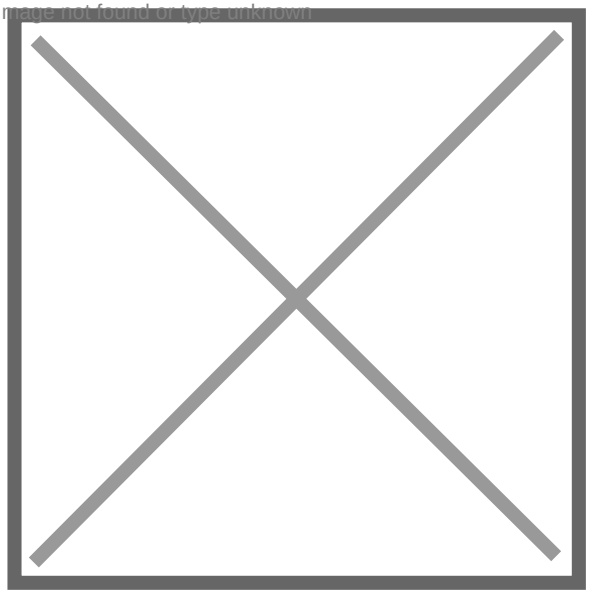

Droit de passage et sécurité immeuble

Par **Liline17**, le **14/03/2022** à **19:38**

Bonjour,

Je suis propriétaire bailleur d'un appartement dans une petite copropriété.

L'accès à mon appartement se fait via une entrée privée (séparée de l'entree des autres appartements du batiment) et qui dessert mon appartement en rez de chaussée ainsi que ma cave en sous sol, mais aussi la chaufferie du copropriétaire du 1er étage qui a donc sa chaudière au sous sol.

C'est la raison pour laquelle ce copropriétaire dispose d'un droit de passage pour accéder à sa chaudière via mon entrée. Jusqu'ici tout va bien.

Mon problème vient du simple fait que le copropriétaire du 1er étage, lorsqu'il se rend en sous sol (tous les jours), laisse la porte ouverte. Il ne l'a referme pas à clé alors que celle ci, lorsqu'elle n'est pas fermée à clé peut s'ouvrir juste en poussant. Je lui ai demandé à plusieurs reprises de la refermer à clé pour les raisons évoquées ci dessous. Sans succes... je lui ai donc proposé d'installer une nouvelle porte à fermeture automatique mais en lui indiquant que les frais devraient être partagés puisque ces travaux sont induits par sa mauvaise volonté à fermer cette porte à clé.

Il m'a finalement répondu par écrit que le plus simple restait de fermer cette porte ... nous sommes donc tombés d'accord sur le papier... sauf que dans les faits... il persiste dans son comportement sans que je puisse faire quelque chose.

J'ai épuisé mes arguments pour résoudre ce litige de façon cordiale et en discutant avec lui. Je ne sais pas quoi faire. Certes il dispose d'un droit de passage mais cela ne le dispense pas de faire n'importe quoi non ? Surtout quand cela concerne la sécurité de l'immeuble.

N'importe qui peut entrer sans soucis... alors qu'il serait si simple de fermer.

Savez vous quels recours je peux avoir pour résoudre ce problème ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés